

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement du 22 décembre 1995
portant désignation des membres du Conseil
communautaire de l'Aide à la Jeunesse**

A.Gt 17-01-1996

M.B. 28-03-1996

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, notamment l'article 28;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 1995 portant désignation des membres du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête ;

Article 1er. - A l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 1995 portant désignation des membres du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse, les mots "Philippe Mary" sont remplacés par les mots "Marc Preumont."

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 12 décembre 1995.

Bruxelles, le 17 janvier 1996.

La Ministre-Présidente, ayant l'Aide à la Jeunesse dans ses attributions,

Mme L. ONKELINX